Cible Famille Brandon
Maison de la famille et
Centre de ressources périnatales

Notre engagement du cœur…

Politique de prévention en matière d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les enfants

---

Ensemble… pas à pas… prendre soin de la vie

Adopté par le Conseil d'administration le 26 septembre 2012

Le présent document est le fruit du travail d'un sous-comité du Comité Défi Enfant de Cible Famille Brandon. Il reflète la démarche collective d'implantation de notre politique dans différents milieux de vie des enfants du Grand Brandon.

Le terme « enfant » est utilisé au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant et désigne tout être humain âgé de moins de 18 ans.

Notre engagement du cœur

Politique de prévention en matière d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les enfants.

PRÉAMBULE

La présente politique origine d'une démarche de plusieurs organismes dans le cadre du projet « Brandon, une communauté bienveillante engagée dans la protection et le développement des enfants ».

La démarche a été initiée en 1999 par Cible Famille Brandon et le Comité Défi Enfant afin de contrer l'abus et la négligence envers les enfants de notre territoire. Il s'agissait, à cette époque, d'un projet de sensibilisation et de mobilisation qui a évolué à travers trois phases de développement. C'est à l'étape de la phase III, au printemps 2003, que les organismes suivants se sont regroupés autour d'un projet de politique : Centre Avec des Elles, Centre de Bénévolat Brandon, Cible Famille Brandon, Espace Lanaudière, Maison des Jeunes Sens Unique, Mouvement des Brebis de Jésus, Service de la Pastorale Jeunesse et Source de Vie.

Près de 10 ans plus tard, en 2012, des membres du Comité Défi Enfant souhaitent reprendre la démarche et élargir la mobilisation autour de la mise en place de la politique « Un engagement du cœur ». Ainsi, d'autres partenaires du Grand Brandon, partageant la même préoccupation envers la protection des enfants, ont voulu agir avec cohérence et adopter un message commun de non violence.

Les organismes suivants se sont donc engagés à mettre en place la politique ou, pour certains, à renouveler leur engagement : Maison des jeunes Sens Unique secteur Brandon, École primaire Des Grands-Vents, Cible Famille Brandon, Enfance Libre Lanaudière, Centre sportif et communautaire Brandon, Ville St-Gabriel, Municipalité de la Paroisse de St-Gabriel-de-Brandon, Municipalité de St-Damien et Municipalité de Mandeville. Le CSSSNL-CLSC de St-Gabriel a participé à la démarche à titre de partenaire.

Par l'élaboration d'une politique de prévention dans nos organismes, nous désirons faire en sorte que les enfants évoluent dans un milieu propre à assurer leur développement et leur protection. Ensemble, nous voulons porter des valeurs communes et un message clair dans la communauté, auprès des familles, des adultes et des enfants qui la composent.

L'énoncé de la politique portant sur les principes directeurs, l'affirmation des valeurs et un langage commun des différentes formes de violence et de leurs manifestations s'inscrit dans la démarche collective que nous avons choisi d'élaborer ensemble.

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens attentionnés et engagés puisse changer le monde. En effet, c'est la seule chose qui l'ait vraiment changé. »

Margaret Mead

Pour les organismes de tout ordre, adhérer à une politique de prévention en matière de violence et d'agression sexuelle est une manière concrète d'assumer leurs responsabilités envers la protection des enfants et de favoriser un positionnement clair de toute la collectivité relativement aux différentes formes de violence.

A. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE

La prévention, c'est l'ensemble des dispositions et des actions prises pour éviter qu'un événement se produise.

La prévention de l'agression sexuelle et de toute autre forme de violence envers les enfants est importante dans nos milieux. Par la prévention, nous diminuons considérablement les risques qu'une agression se produise au sein de notre organisme ou lors d'une activité extérieure dont nous avons la responsabilité. De plus, certaines mesures de prévention peuvent aider un enfant qui vit de la violence à briser le silence, nous permettant ainsi de lui porter assistance.

La violence est toujours un abus de pouvoir et les enfants sont, par définition, un groupe plus vulnérable. Mettre en place une politique dans notre milieu, c'est prendre notre responsabilité morale et légale de protection des mineurs qui incombe à tous les organismes. Les membres de notre équipe ainsi que ceux du conseil d'administration s'engagent à appliquer le principe de vigilance à l'égard des enfants en étant à l'écoute de leurs besoins et en assurant leur protection.

Par notre engagement du cœur, nous souhaitons que notre organisme soit un milieu de vie sécuritaire, à la fois paisible et stimulant pour les enfants qui le fréquentent.

B. AFFIRMATION DE NOS VALEURS

Dans notre organisme, en plus de maintenir la qualité de l'accueil et des services, nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer la protection et le développement harmonieux des enfants. Ainsi, nous nous engageons à partager, à affirmer et à faire respecter des valeurs communes :

- le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale : toute personne[1] doit se sentir RESPECTÉE et EN SÉCURITÉ en tout temps;
- la promotion de rapports égalitaires[2] entre adultes et enfants et également entre pairs;
- le traitement juste et équitable de chaque personne dans le respect des différences, des forces et des limites;
- la tolérance zéro envers toute forme de violence[3];
- la responsabilisation des adultes envers la sécurité des enfants.

---

[1] *Une personne, c'est d'abord un être humain qui a droit à toute notre considération et à tout notre respect. En ce sens, un enfant est une personne à part entière et doit bénéficier du même respect que celui que l'on accorde à un adulte.*

[2] *Relations entre des personnes où chacun est égal à l'autre. Dans les rapports égalitaires, on ne cherche pas à contrôler l'autre personne et à affirmer notre pouvoir sur elle.*

[3] *Dans le cadre de cette démarche collective dans le Grand Brandon, tous les organismes impliqués se sont entendus sur les définitions des différentes formes de violence en annexe de ce document.*

C. CHAMPS D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Notre organisme souhaite offrir un environnement exempt d'agression sexuelle et de toute autre forme de violence, où toutes les personnes sont traitées avec respect et dignité.

La présente politique s'applique aux enfants, aux parents, aux adultes bénévoles, aux employés et aux membres du conseil d'administration de notre organisme. Elle s'applique dans nos installations et également lors d'événements, d'activités ou de sorties à l'extérieur dont nous avons la responsabilité.

Les champs d'application de la présente politique touchent différents aspects du fonctionnement de notre organisme. Voici les mesures mises en place lors de l'implantation de ladite politique et celles à maintenir afin de la garder vivante et actuelle :

1) Mesures administratives

- Identifier un comité responsable ou de personnes désignées qui veillent à l'application de la politique.
- Adopter une résolution en date du 14 mai 2012, par notre conseil d'administration, afin d'adhérer à la démarche collective dans le Grand Brandon.
- Modifier notre politique de régie interne pour y inclure les règles en matière de suspension, d'expulsion et de refus de nouveaux membres.
- Modifier notre politique de régie interne pour y inclure les règles en matière de manquement pour les personnes salariées et pour les personnes impliquées bénévolement.
- Mettre à jour nos documents, tels que code d'éthique, code de vie, règlement de traitement des plaintes, en lien avec notre politique**.**
- Mettre en place une procédure spécifique pour le recrutement du personnel rémunéré et des personnes qui s'impliquent bénévolement dans l'organisme qui comprend deux étapes de filtrage : l'entrevue de sélection et la vérification des antécédents judiciaires.[4] Nous considérons que nous avons la responsabilité sociale de prendre les moyens pour nous assurer de l'intégrité de notre personnel rémunéré et bénévole. Notre organisme pourrait s'exposer à des poursuites, s'il est démontré qu'il n'a pas procédé à certaines vérifications avant de confier les enfants à une personne. De plus, le fait de dire haut et fort que nous portons une attention particulière à la sécurité des enfants a un effet dissuasif pour l'agresseur éventuel.

2) Sécurité des lieux physiques

- Surveiller les allées et venues.
- Aménager l'espace de manière à maximiser la surveillance naturelle.
- Contrôler les accès et les issues.

[4] *La vérification des antécédents judiciaires pour les personnes impliquées bénévolement est requise selon l'évaluation des facteurs de risque.*

3) Promotion et visibilité

- Afficher notre politique bien en vue dans l'organisme.
- Diffuser notre politique de prévention en continu par différents moyens.
- Rappeler aux enfants, aux parents, aux adultes bénévoles et au personnel rémunéré, l'existence de notre politique et l'importance de la respecter.

4) Soutien dans le rôle de chacun en regard de l'application de la politique

- Sensibiliser et responsabiliser les adultes en matière de protection des enfants.
- Assurer la formation de notre personnel en prévention de l'agression sexuelle et de toute autre forme de violence envers les enfants.
- Veiller aux attitudes et aux comportements exempts de toute violence.
- Effectuer des retours sur toute situation inconfortable et prendre position devant ces événements.
- Inviter toute personne, au sein de notre organisation, à nous signaler tous les cas d'agression sexuelle ou de toute autre forme de violence quelque soit le contrevenant.
- Établir des procédures à suivre en cas d'agression sexuelle ou de toute autre forme de violence par la mise en place d'un protocole d'intervention.

D. RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

Comme administrateurs

Nous assurons notre responsabilité morale et légale de protection envers les enfants. Nous garantissons la sécurité et l'accompagnement des enfants en tout temps et en tout lieu.

- Nous reconnaissons l'importance des adultes auprès des enfants. Quelque soit leur âge, les enfants sont grandement liés à eux.
- Nous favorisons les rapports sains et égalitaires entre enfants et adultes ainsi qu'entre pairs. En agissant de la sorte, nous prévenons la manifestation de la violence.
- Nous intervenons toujours devant les situations inacceptables afin d'en contrer les effets négatifs.
- Nous portons un idéal, une mission et des valeurs où l'on accueille les attitudes pacifiques et respectueuses.

Comme personnes rémunérées ou bénévoles

Nous sommes attentives au fait que nous avons une influence sur les enfants car nous devenons souvent pour eux, des modèles et des confidents.

- Nous nous engageons à nous comporter envers les enfants avec respect et dignité.

- Nous sommes concernées par la protection et le bien-être des enfants. Notre comportement reflète ces valeurs.
- Nous écoutons et entendons ce qu'expriment les enfants.
- Nous signalons, comme l'exige la Loi sur la protection de la jeunesse, toute situation qui nous permet de croire que la sécurité et le développement d'un enfant sont compromis.

Comme parents, en tout temps

Nous considérons être les premiers éducateurs de nos enfants et avoir envers eux un devoir de protection. Nul ne les aime et ne les connaît mieux que nous. En ce sens, nous sommes appelés à leur offrir les conditions nécessaires afin qu'ils se développent harmonieusement.

- Nous sommes vigilants et attentifs car ce sont d'importants facteurs de protection pour nos enfants.
- Nous encourageons et valorisons nos enfants afin qu'ils bâtissent leur identité, leur estime d'eux-mêmes et leurs forces.
- Nous sommes sincères envers nos enfants car nous savons que cette attitude établit les liens de confiance.
- Nous sommes des partenaires essentiels dans l'application d'une politique de prévention et d'intervention en matière d'abus, d'agression sexuelle et de toute forme de violence envers les enfants.

Comme enfants, en tout temps

Nous avons des droits et des responsabilités.

- Nous avons, nous les enfants, un droit fondamental : celui de grandir dans un environnement sécuritaire nous permettant de nous épanouir.
- Nous respectons les autres et réglons nos conflits pacifiquement.
- Nous utilisons, en tout temps, un langage approprié et courtois.
- Lorsque nous vivons une situation qui nous rend mal à l'aise et que nous perdons nos droits, nous devons en parler à une personne de confiance qui nous écoute, nous croit et nous soutient.

ANNEXE

DÉFINITION DES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE

La **violence**, c'est toujours un **abus de pouvoir** d'une personne en autorité, plus forte, plus riche ou plus informée sur une autre. [5] C'est pourquoi, les enfants sont plus à risque de subir de la violence. Utiliser son autorité ou son pouvoir pour diminuer, manipuler ou contrôler un enfant par des paroles ou des gestes qui lui font du mal, qui lui font peur ou l'humilient, c'est « abuser de son pouvoir », c'est lui faire subir de la violence.

Une **agression sexuelle** est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne.[6]

L'inceste est commis par quiconque, sachant qu'une autre personne est, par les liens du sang, son père ou sa mère, son enfant, son frère, sa sœur, son grand-père, sa grand-mère, son petit-fils ou sa petite-fille, selon le cas, a des rapports sexuels avec cette personne.[7] Dans une famille où se commet l'inceste, il règne l'abus de confiance, l'abus de pouvoir et l'abus sexuel.[8] L'inceste est une irruption de fantasme d'un adulte dans la réalité d'un enfant. Dans le secret familial, la victime vit un profond traumatisme tant physique que psychologique.

La violence physique se définit par le fait de taper, donner des coups, mordre, secouer, pousser, jeter par terre, tirer les cheveux ou les oreilles, pincer ou blesser intentionnellement. Les méthodes éducatives déraisonnables, tels qu'isoler l'enfant pour le punir dans un lieu fermé pour de longues périodes ou le contraindre physiquement sont également considérées comme de l'abus physique.[9]

La **violence psychologique** est une attaque contre l'estime de soi. C'est un comportement adopté par une personne dans le but de détruire l'équilibre psychologique d'une autre personne. Elle se manifeste sous forme d'injures, de menaces, de manipulation, d'humiliation, d'intimidation, d'isolement et de brimades. Elle peut se manifester par l'ignorance volontaire des besoins de l'enfant.[10]

La **violence verbale** se manifeste par des éclats de voix, des cris, des hurlements, parfois aussi par une voix suave, une baisse de ton pour proférer des insultes, des injures, des menaces ou des sarcasmes, des interdictions, des ordres et du chantage.[11]

---

[5] Enfance Libre Lanaudière (2011). *Petit livre du parent sur la prévention de la violence faite aux enfants*, Québec, p. 6.
[6] Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle,* Québec, p. 22.
[7] Code criminel du Canada, article 155.
[8] Enfance Libre Lanaudière (2011). *Guide de prévention de la violence envers les enfants*, Québec, p. 4.
[9] *Ibid.*, p. 8.
[10] Cible Famille Brandon (2012). *Outil d'action communautaire en prévention de la violence, de l'abus et de la négligence envers les enfants*, Québec, p. 15.
[11] *Ibid.*

La **négligence** est le fait d'omettre de répondre aux besoins de base ou aux besoins affectifs et relationnels d'un enfant, ainsi que de le laisser seul et sans surveillance adéquate.

Un enfant est confronté à de la **violence conjugale** lorsqu'il est témoin de gestes, de cris, de manipulations de toutes sortes entre deux personnes qu'il aime et qui sont responsables de son bien-être. Certains subiront également des coups et des blessures lors d'épisodes de violence, accidentellement ou volontairement[12].

L'intimidation peut prendre différentes formes de violence (verbale, psychologique, physique, sexuelle...). Quelle que soit la forme de violence utilisée, il y a intimidation quand on peut identifier **4 critères toujours présents**, soit des gestes négatifs répétitifs et constants contre la victime, un déséquilibre de force entre l'intimidateur et la victime, une différence entre les émotions ressenties par l'intimidateur et par celui qui est la cible suite à un incident d'intimidation et l'intention de faire du tort[13].

Note : L'arrivée des différentes technologies (internet, webcam, téléphone intelligent…) a ouvert la porte à toutes sortes de dérives dont la **cybercriminalité**, le leurre d'enfant, l'intimidation, les menaces et manipulations qui sont des réalités auxquelles sont exposés les enfants.

[12] Enfance Libre Lanaudière (2011). *Guide de prévention de la violence envers les enfants*, Québec, p. 9.
[13] William Voors. *L'intimidation,* Béliveau Editeur, 2003